



RAPPORT DU DIRECTEUR



PRÉAMBULE

«Le succès n'est pas final, l'échec n'est pas fatal, c'est le courage de continuer qui compte». En guise de préambule à mon rapport, je me permets d'emprunter cette citation à Winston Churchill, pour rendre hommage au travail de nos membres. Jour après jour, ils remettent l'ouvrage sur le métier et continuent à relever une multitude de défis, qu'ils soient humains, techniques, administratifs ou financiers. Que leur persévérance et leur courage de continuer soient ici salués et félicités.

E-COMMERCE ET FORMATION

L'Association Suisse de Vente à Distance a publié dernièrement une étude de marché réalisée conjointement avec l'institut GfK et en collaboration avec la Poste Suisse, dans le secteur de la vente en ligne et à distance, de laquelle il ressort que :

- en 2018, les consommateurs suisses ont acheté en ligne pour 9.5 milliards de francs, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année 2017 ;
- les secteurs qui enregistrent les plus fortes progressions sont l'électronique grand public (2.1 milliards de francs, soit un tiers du chiffre d'affaires de ce secteur en Suisse) et la mode/chaussures (1.8 milliards de francs) ;
- et, plus inquiétant encore, le volume de petits colis en provenance d'Asie continue d'augmenter sans contrôle, en hausse de 35% par rapport à 2017.

Ces chiffres nous inquiètent. Le commerce en ligne et le tourisme d'achat restent des sujets de préoccupation majeurs de l'UCOVA.

La responsabilité du consommateur s'amplifie. Par son comportement d'achat, il décidera personnellement s'il veut que le magasin qu'il a aujourd'hui sous la main soit encore là demain.

Bien entendu, face à cette concurrence, nos commerçants se battent et font valoir les arguments traditionnels du commerce de détail :

- le contact humain, primordial dans un acte d'achat ;
 - la disponibilité immédiate, la possibilité de voir, de toucher, et dans certains cas, d'essayer l'article ;
 - l'offre du produit particulier, celui qui n'est pas disponible sur Internet, ou la proposition d'un produit alternatif ;
 - l'information et le conseil d'utilisation ;
 - le service pendant et après l'achat, très souvent compris dans le prix (par exemple, pour un magasin de vêtements, la retouche à la taille d'un pantalon ou d'une jupe) ;
 - le service après-vente (qui inclut l'information complémentaire, la réparation, l'échange, etc.).
- Cette liste n'est naturellement pas exhaustive !

Nous ne pouvons pas nager à contre-courant raison pour laquelle nous essayons de mettre à disposition de nos membres des outils qui leurs permettent aussi de profiter de la visibilité offerte par Internet et par les réseaux sociaux.

Aussi, avec la collaboration de l'Antenne Région Valais romand et de la HES-SO, nous organisons, durant le 1er semestre de cette année, un cycle de formations sur le e-marketing. Ces séances se composent de deux conférences, ouvertes à tous et de cinq ateliers, réservés aux membres de l'UCOVA. La participation est gratuite et les thèmes abordés sont :

- Le digital, du plomb ou des ailes ?
- Transformation digitale, et après ?
- Être visible sur internet, sans avoir un site web
- Créer et dynamiser sa communauté via les réseaux 2.0
- Créer une vitrine accessible 24h/24h
- Générer du contenu sur son site pour un meilleur référencement
- Réaliser un check up de mon marketing 360°

Comme on peut le constater, nous mettons l'accent sur l'e-commerce, au travers des formations, des ateliers, de la conférence intitulée « Evolution informatique ou transformation digitale ? » qui suivra l'Assemblée générale et par le sondage réalisé auprès de nos membres, dont les résultats figurent dans le rapport de gestion.

Pour terminer ce chapitre de la formation, signalons que, comme par le passé, l'UCOVA maintient sa participation financière à la formation continue de ses membres et de leurs collaborateurs en prenant en charge le 25% des frais engagés, au maximum toutefois, jusqu'à concurrence de CHF 500.- par membre et par année.

RÉVISION DE LA LOI CONCERNANT L'OUVERTURE DES MAGASINS (LOM)

Le 8 août 2018, le Conseil d'Etat a décidé de créer un groupe de travail composé, entre autres, de représentants d'associations patronales et syndicales, afin d'examiner la loi actuelle, de déterminer les modifications nécessaires et de préparer un avant-projet de loi. Bien entendu, un accent tout particulier sera mis sur les heures d'ouverture des

magasins. Les membres de ce groupe de travail profiteront également de cette opportunité pour examiner d'autres aspects de la loi, entre autres les horaires des entreprises mixtes soumises actuellement à deux lois différentes (par exemple un tea-room dans une boulangerie) ou la définition des zones touristiques.

Le groupe de travail doit avancer dans sa mission, indépendamment des discussions relatives à la conclusion éventuelle d'une convention collective de travail dans le commerce de détail.

La prochaine séance aura lieu avant l'été 2019 et aura pour but d'éliminer de la discussion les articles de la loi actuelle qui donnent satisfaction pour ne conserver que les dispositions qui devront être révisées.

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL (CCT)

Les discussions avec les syndicats étaient au point mort depuis quelques temps déjà. Les propositions syndicales qui prévoyaient d'augmenter fortement les salaires des personnes sans quali-



fication au détriment des employés au bénéfice d'un CFC ou d'une AFP ont conduit à un gel des discussions.

Dernièrement les syndicats ont revu leurs exigences à la baisse, ce qui nous a permis de les rencontrer et de renouer le dialogue. Il est vrai que la perspective de la révision de la LOM a largement contribué à rendre les représentants d'Unia et des Syndicats Chrétiens plus raisonnables. Cela étant, rien n'est acquis mais au moins les discussions peuvent reprendre et se poursuivre.

FER-VS ET FER

Notre étroite collaboration avec la FER-Vs, respectivement avec la FER Genève, se poursuit à notre très grande satisfaction. Rappelons que, par le biais de la FER-Vs nous vous transmettons des informations spécifiques, en particulier sur le droit du travail. Le site Internet de la FER-Vs a été to-

talement remanié et il est régulièrement alimenté par des nouvelles, des informations et des suggestions. N'hésitez pas à le consulter à l'adresse <https://www.fer-vs.ch>.

Nouveau service offert aux membres de l'UCOVA en relation avec la prévention et la gestion des conflits en entreprise

Légalement, tout employeur doit mettre en place des mesures de prévention afin d'éviter que des conflits ne naissent au sein de son entreprise. Ainsi, il est tenu de prévenir les conflits et de les faire cesser s'ils sont, malgré tout, existants. Pour les aider à se conformer à leurs obligations en la matière, la FER-Vs, dont tout sociétaire UCOVA est membre, propose, en partenariat avec Négo-Médiation Sàrl (organisme de médiateurs professionnels) une solution de qualité et économique à ses membres.

UVAM

Lors de son congrès trisannuel, le 25 octobre 2018, l'Union valaisanne des arts et métiers a élu un nouveau Président en la personne de M. le Conseiller national Philippe Nantermod. Il succède ainsi à M. Jean-René Fournier, qui a effectué trois mandats à la tête de l'UVAM. A cette occasion, j'ai également été réélu dans mes fonctions de membre du comité directeur de l'UVAM.

CONCLUSION ET REMERCIEMENTS

Pour terminer ce rapport, j'adresse mes sentiments de gratitude à Me Manfred Stucky, Président et à tous les Membres du Conseil d'administration pour leur confiance et leur soutien. Je remercie également le personnel du secrétariat, Mmes Corinne Carrupt, Marceline Zenhäusern et Cristina de Melo Marques, pour leur dévouement et leur appui.

*Hubert Gattlen
Directeur*

